



## PRESENTATION DE LA FORMATION

### « Réaliser un Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels »

**Prérequis :** Connaître le fonctionnement de son entreprise et les différents postes de travail. Avoir une activité liée à la santé et la sécurité dans son entreprise.

**Objectifs :**

- Identifier les dangers et les risques liés à l'activité de votre entreprise et de votre activité.
- Faire une analyse des risques santé et sécurité au travail permettant de constituer le DUERP.
- Rédiger, compléter, mettre à jour votre document unique (DUERP).

**Public visé :** Toute personne devant intervenir dans l'analyse des risques liés aux postes de travail de son entreprise. Toute personne en charge de la rédaction du DUERP.

**Contexte :**

La réforme portée par la loi n° 2021-1018 du 2 août 2021 pour le renforcement de la prévention en santé au travail est entrée en vigueur, dans sa majorité, le 31 mars 2022. Cette loi avait pour objectif de transposer l'accord national interprofessionnel sur la santé au travail conclu par les partenaires sociaux le 10 décembre 2020.

Le décret d'application du 18 mars 2022 a apporté des compléments concernant le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP). Ce document est un inventaire des risques professionnels identifiés dans chaque unité de travail de l'entreprise ou de l'établissement et donne les résultats d'une évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs faite par l'employeur. Il doit également transmettre la traçabilité des expositions.

**Durée de la formation :** 2 jours de 8 h 30 à 12 h 30 – 13 h 30 à 16 h 30.

**Moyens techniques, pédagogiques et d'encadrement :**

Questionnaire de préparation avant la formation, évaluation en début de formation et évaluation des acquis en fin de formation.

Méthodes pédagogiques : apports théoriques et pratiques (cas concrets, exemples d'application)

Mise à disposition d'un support pédagogique à l'issue de la formation.

Dispositif de formation structuré autour du transfert des compétences.

Exercices d'application et études de cas.

Formation en présentiel.

**Demande aux stagiaires :** venir avec un PC portable pour la partie pratique

La formation sera assurée par Nathalie TRUCHET, société ETALONAIR, et mise en place pour 5 stagiaires maximum par session.

### Le contenu de la formation :

- Les acteurs et responsables santé et sécurité au travail
  - Le cadre juridique et réglementaire
  - Les principes généraux de prévention
- Le vocabulaire : Dangers, risques, accidents du travail, Maladie Professionnelle, Situation dangereuse.
- Statistiques AT/MP
- Qu'est-ce que le document unique ? Le cadre juridique
- Mise en œuvre de l'évaluation des risques
  1. Notion d'inventaire et d'unité de travail
  2. Préparation de la démarche
  3. Identification des unités de travail , dangers et risques
  4. Analyse des risques
  5. Evaluation des risques / hiérarchisation
  6. Moyens de préventions existants
  7. Elaborer un plan d'action et/ou PAPRIACT (Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnel et d'Amélioration des Conditions de Travail)
- Mise à jour du DUERP
- Les principales familles de risques et aussi la poly exposition (risque chimique).

### Modalités d'évaluations :

- un questionnaire de sortie de formation est réalisé par le stagiaire.
- un questionnaire de satisfaction est complété en fin de formation par le stagiaire.
- un questionnaire sur les acquis du bénéficiaire est complété par le formateur après la formation.

**Accueil personne en situation de handicap :** Le Réseau Mesure s'engage à adapter les formations lorsque cela est possible, à des stagiaires handicapés. Une réponse personnalisée sera formulée en tenant compte de la nature du handicap et de la compatibilité logistique. Afin de permettre à l'équipe pédagogique d'analyser les solutions d'adaptation de la formation nous vous demandons de contacter si nécessaire, le référent handicap Claire ONFRAY, dès que possible, par mail : [confray@reseau-mesure.com](mailto:confray@reseau-mesure.com) ou par téléphone au 06.95.96.97.45.

**Délais d'accès :** Prévoir entre 1 et 3 mois entre la demande de formation du bénéficiaire et la date de formation.

**Tarif :** 1 620,00 € HT/personne/formation – Hors déplacement-  
Ou sur demande en fonction du besoin spécifique du client

Le Réseau Mesure est référencé Centre de formation certifié QUALIOP1, permettant une prise en charge de nos formations par les OPCO.